

## MEMO

**À :** Juges / Spécialistes des données  
**De :** Any-Claude Dion, Directrice technique – Secteur compétition  
Annie Thibodeau, Coordinatrice – Secteur officiels  
**Date :** 14 novembre 2012  
**Objet :** Catégorie STAR

Bonjour à tous,

Voici quelques clarifications sur les éléments techniques dans les catégories STAR concernant la notation pour les éléments invalides.

### **Pirouettes**

Dans le CPC, si une pirouette ne satisfait pas à une des exigences du programme et que le patineur a déjà exécuté le nombre maximum de pirouettes permises, cette pirouette a une valeur de 0 point. Dans le système de notation de 6,0, la pirouette fait l'objet d'une déduction de 0,1 point

Exemple : Dans le pré-préliminaire ou le préliminaire, si un patineur n'exécute pas une pirouette debout arrière : Dans le système de notation de 6,0 points, la dernière pirouette fait l'objet d'une déduction de 0,1 point.

**Séquence de deux arabesques avant** (pré-préliminaire et préliminaire) : deux arabesques avant, une exécutée sur chaque pied. Les arabesques doivent être exécutées dans une position non assistée. Les arabesques doivent être séparées par non plus de quatre pas sans compter le pas fait sur le pied porteur de la deuxième arabesque. (Un pas s'applique dans ce cas à n'importe quel changement de pied exécuté, p. ex. Mohawk = 2 pas, virage trois = 1 pas, croisé = 2 pas). Une position arabesque doit être exécutée avec la jambe libre (y compris le genou et le pied) au-dessus de la hanche sur les deux pieds pour être comptée.

Exemple : Une patineuse exécute une séquence d'arabesque en prenant son patin. La séquence d'arabesque fait l'objet d'une déduction de 0,1 point. Ce qui est demandé c'est deux arabesques non assisté.

### **Sauts**

Dans tous les cas, un nombre maximum d'éléments de sauts peut être inclus dans le programme, peu importe la catégorie. Les éléments de sauts en plus (soit les sauts individuels ou les combinaisons ou séquences de sauts) ne reçoivent pas de points dans le CPC ou font l'objet d'une déduction de 0,2 point dans le système de notation de 6,0 points.

Aucun saut ne peut être exécuté plus de deux fois. Si un saut est répété (c'est-à-dire exécuté deux fois dans le programme), il doit l'être dans une combinaison ou une séquence de sauts. (Remarque : les sauts qui portent le même nom, mais qui contiennent un nombre différent de rotations, sont considérés comme des sauts différents, par exemple, le 2Lo et le 1Lo sont des sauts différents.) Si un saut répété ne l'est pas dans une combinaison ou une séquence de sauts, il est considéré comme une séquence de sauts qui ne contient qu'un seul saut, laquelle compte dans le nombre total de combinaisons ou de séquences permis. Il n'y a pas d'autres pénalités.

(suite de clarification des éléments catégories STAR)

Si un saut est d'un niveau de difficulté plus élevé que le niveau permis pour une catégorie donnée (p. ex., le 2Lo dans un programme préliminaire de style libre) le saut ne reçoit pas de points dans le CPC ou fait l'objet d'une déduction de 0,4 point dans le système de

notation de 6,0 points. Si ce saut fait partie d'une combinaison ou d'une séquence de sauts, cet élément est considéré comme une combinaison ou une séquence de sauts. Dans le CPC, les autres sauts de l'élément sont notés selon les principes de calcul des combinaisons ou séquences de sauts.

Si un patineur ou une patineuse exécute plus de sauts doubles que le nombre permis pour une catégorie donnée (p. ex., trois sauts doubles sont exécutés dans un programme junior bronze de style libre), une déduction de 0,4 est appliquée dans le système de notation de 6,0 points. Dans le CPC, le saut additionnel ne reçoit pas de points, mais compte dans le nombre total d'éléments de sauts exécutés.

*RÉFÉRENCE PATINAGE CANADA : TROUSSE TECHNIQUE DE 2012-2013 DE PRÉPARATION AUX COMPÉTITIONS DE PATINAGE STAR*

Annie Thibodeau  
[athibodeau@patinage.qc.ca](mailto:athibodeau@patinage.qc.ca)

Any-Claude Dion  
[anyclaudedion@patinage.qc.ca](mailto:anyclaudedion@patinage.qc.ca)